



## Fiche d'information

---

Date : Avril 2016  
Renseignements complémentaires : Eva Bruhin

---

## Les maladies non transmissibles (MNT)

### Chiffres-clés

- Les maladies non transmissibles (MNT) représentent **80 % des coûts directs de la santé. Les traitements liés aux maladies cardio-vasculaires, au diabète, au cancer, aux affections des voies respiratoires et aux maladies musculo-squelettiques**, les cinq MNT les plus fréquentes, sont **à l'origine de 40 % de ces coûts**.
- Les MNT touchent **une personne sur quatre**. Cette situation va s'accroître en raison du vieillissement démographique.
- **Une personne de plus de 50 ans sur cinq** souffre simultanément de plus d'une maladie chronique.
- En Suisse, le cancer, le diabète, les maladies cardio-vasculaires et les affections respiratoires chroniques provoquent plus de **50 % des décès prématurés** (soit avant l'âge de 70 ans) chez les **hommes** et plus de **60 % chez les femmes**. A l'heure actuelle, ces maladies représentent la principale cause de décès dans notre pays.
- **Dans plus de la moitié des cas**, un mode de vie sain permettrait d'éviter, ou du moins de retarder, l'apparition des maladies non transmissibles.
- En 2013, la **prévention** a représenté environ **2,2 %** des dépenses totales de santé. La moyenne est de 3,1 % dans les pays de l'OCDE.
- **La prévention est payante** : chaque franc investi dans la prévention du tabagisme permet d'économiser 41 francs.

### 1. Les maladies non transmissibles : qu'est-ce que c'est ?

Les maladies non transmissibles (en anglais : **non-communicable diseases**) ou **MNT** sont des affections non contagieuses. Comme elles évoluent lentement et durent longtemps, on les appelle également maladies chroniques. Les cinq MNT les plus répandues sont le cancer, les maladies cardio-vasculaires, les affections chroniques des voies respiratoires, le diabète et les troubles musculo-squelettiques.

### 2. Quels sont les facteurs de risque des MNT et quelles sont les personnes concernées ?

Divers facteurs influent sur l'apparition d'une maladie non transmissible. Les **facteurs liés au mode de vie**, tels qu'une alimentation déséquilibrée, la sédentarité, le tabagisme et l'abus d'alcool, jouent un rôle important. Des **facteurs physiologiques** comme l'hypertension, le taux de graisse, le taux de cholestérol et le surpoids exercent également une influence. Ils trouvent leurs causes soit dans la génétique, soit dans le mode de vie. Mais des éléments sociaux et économiques peuvent aussi influencer l'apparition des MNT. Ainsi, les personnes ayant un faible niveau de formation sont plus souvent malades que celles dont le niveau est plus élevé.

### Pour de plus amples informations:

Office fédéral de la santé publique, Unité de direction Santé publique, Section Bases scientifiques et juridiques, Tél. +41 58 465 72 04, Eva.Bruhin@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Cette feuille de données est également disponible en allemand et en italien.

Avril 2016

### **3. Quels sont les coûts engendrés par les MNT ?**

Les coûts de santé augmentent continuellement en Suisse : de 70 milliards de francs en 2013, ils devraient atteindre 79 milliards en 2017. 80 % de ces coûts sont dûs aux maladies non transmissibles. Avec 25,6 milliards de francs (état en 2011), le traitement des cinq MNT les plus répandues (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancer, affections chroniques des voies respiratoires et troubles musculo-squelettiques) représente chaque année près de 40 % des coûts directs de la santé en Suisse. Si l'on ajoute les maladies psychiques et la démence, cette valeur s'élève à 51 % des coûts de santé totaux.

### **4. Comment lutter contre les MNT ?**

Selon l'OMS, un mode de vie sain permettrait d'éviter, ou du moins de retarder, l'apparition des maladies non transmissibles dans plus de la moitié des cas. Les mesures de prévention agissant, d'une part, sur le mode de vie des individus et, d'autre part, sur le cadre social permettent d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population tout en réduisant les souffrances des malades et de leurs proches. Leur utilité se mesure aussi à l'aune des coûts sociaux économisés.

### **5. Que fait l'OFSP ?**

Depuis 2008, la Suisse est engagée dans la lutte contre les principaux facteurs de ces maladies. Elle a ainsi lancé les programmes de prévention tabac, alcool ainsi qu'alimentation et activité physique, qui arriveront à échéance fin 2016. Servant de cadre aux différentes activités de prévention nationales, cantonales et communales entreprises dans ces domaines, ils sont mis en œuvre conjointement avec différents offices fédéraux, les cantons, des ONG et, selon l'approche multisectorielle envisagée, d'autres acteurs issus de divers domaines (sport, aménagement du territoire, économie, éducation). Le programme national Migration et santé et le Réseau santé psychique complètent ces programmes en mettant l'accent sur des groupes de population particulièrement vulnérables.

### **6. Que font les cantons ?**

La mise en œuvre des programmes de prévention incombe principalement aux cantons, la Confédération assumant un rôle de coordination. De nombreux cantons ont mis en place des programmes et des mesures dans ces trois domaines de prévention.

### **7. Quel est le mandat de la fondation Promotion Santé Suisse ?**

En vertu du mandat légal qui lui est confié, la fondation initie, coordonne et évalue des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies.

### **8. Quels sont les autres acteurs impliqués dans lutte contre les MNT ?**

La Suisse dispose d'un large éventail de structures et d'offres dans le domaine de la santé et de la prévention ainsi que de nombreux acteurs publics et privés. Des ONG ainsi que des associations régionales et nationales s'engagent aux côtés des services fédéraux, des cantons et de la fondation Promotion Santé Suisse pour lutter contre les maladies non transmissibles.

### **9. Quel montant investit la Suisse dans la prévention des MNT ?**

En comparaison internationale, les ressources que la Suisse engage dans la prévention et la promotion sont faibles. En 2013, environ 2,2 % des dépenses totales de santé ont été affectées à la prévention. La moyenne des pays de l'OCDE est de 3,1 %. S'élevant à 1,54 milliards de francs, les dépenses dévolues à la prévention ont été prises en charge à 37% par le secteur privé, à 23 % par les assurances sociales et à 39 % par les pouvoirs publics.

### **10. Qu'est-ce qui changera avec la mise en œuvre de la stratégie MNT ?**

La future stratégie permettra d'utiliser les ressources de la Confédération, des cantons et des acteurs privés de façon encore plus ciblée, de les mobiliser pour atteindre des objectifs communs, de coordonner les activités de façon optimale et de parfaire la collaboration.

Les acteurs publics et privés encouragent déjà aujourd'hui la population suisse à vivre sainement : les employeurs créent des cadres de travail propices à la santé, les villes aménagent des pistes cyclables et des espaces de loisirs adaptés aux enfants, les jardins d'enfants et les écoles motivent les jeunes à bouger plus et les restaurants d'entreprise proposent des repas équilibrés. Il faut encourager plus activement ce type de démarches, basées sur le volontariat. A l'avenir, la prévention chez les personnes âgées et la prévention dans le domaine des soins (p. ex., cabinets médicaux, hôpitaux, soins à domicile ou physiothérapie) joueront un rôle accru.

#### **Pour de plus amples informations:**

Office fédéral de la santé publique, Unité de direction Santé publique, Section Bases scientifiques et juridiques, Tél. +41 58 465 72 04, Eva.Bruhin@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch